

**CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE  
DELEGATION COTE D’AZUR  
250 RUE ALBERT EINSTEIN   
06560 VALBONNE SOPHIA ANTIPOLIS**

**CADRE DE RÉPONSES TECHNIQUES   
(CRT)**

**PROCÉDURE N°2026-04**

**LOT 2 : PHOTOVOLTAIQUE ET ELECTRICITE**

**Le soumissionnaire est invité à répondre le plus précisément aux questions suivantes.**

**L’attention des soumissionnaires est appelée sur le fait qu’en cas de non‑renseignement des éléments, l’absence de réponse sera considérée comme une absence d’engagement sur l’item concerné et pénalisera la note attribuée à l’offre.**

**Chaque élément est évalué sur la base des réponses apportées dans le présent cadre de réponse technique.**

**Le soumissionnaire est invité à répondre le plus précisément aux demandes suivantes** :

**PRÉAMBULE : PRÉSENTATION DU SOUMISSIONNAIRE**

* Désignation du soumissionnaire

🖉……………………………………………..

* Interlocuteurs pour l’exécution du contrat

🖉……………………………………………..

* Votre société fait-elle appel à des sous-traitants pour exécuter une partie des travaux ? Si oui le(s)quel(s) et pour quelles prestations ?

Oui  Non

🖉……………………………………………..

**I – Le critère « valeur technique » (valant 50 % de la note globale)**

* **Sous critère 1 : méthodologie (valant 15 % de la note globale)**

Le soumissionnaire précise sa méthodologie d’exécution, d’organisation des travaux (en particulier pendant le mois d’août au vu du calendrier prévisionnel d’exécution) et d’échanges avec la MOA et la MOE ainsi que les contrôles en cours de chantier (matériaux et produits).

Le planning détaillé du soumissionnaire sera fourni en annexe, permettant de justifier le réalisme des délais.

🖉……………………………………………..

* **Sous critère 2 : moyens humains et matériels (valant 15 % de la note globale)**

Le soumissionnaire décrit les moyens humains (qualification, organigramme, CV, y compris l’encadrement) affectés au chantier et ses moyens matériels affectés ou mobilisables pour les travaux.

🖉……………………………………………..

* **Sous critère 3 : qualité des matériaux (valant 15 % de la note globale)**

Le soumissionnaire décrit la qualité et le caractère innovant des matériaux et équipements mis en œuvre. Les fiches techniques seront transmises en annexe permettant d’en attester.

Le soumissionnaire présente une analyse du dimensionnement préliminaire des centrales et les propositions de modifications ou d’améliorations pressenties ou suggérées.

🖉……………………………………………..

* **Sous critère 4 : sécurité (valant 5 % de la note globale)**

Le soumissionnaire décrit les dispositions prises pour assurer la sécurité des usagers de l’espace public ou privé, du personnel de l’entreprise et la propreté des chantiers (signalisation de chantier, information des riverains), de la remise en état, et du contrôle du bruit en cours de chantier et ce en site occupé.

🖉……………………………………………..

**II – Le critère « considération environnementale » (valant 10 % de la note globale)**

* **Sous critère 1 : gestion des déchets (valant 5 % de la note globale)**

Le soumissionnaire décrit ses engagements pris en matière de gestion des déchets (traçabilité, évacuation, traitement).

🖉……………………………………………..

* **Sous critère 2 : contribution à la résilience (valant 5 % de la note globale)**

Le soumissionnaire indique la part (exprimée en %) sur laquelle il porte son engagement à la résilience (cf. article 21.3.2 du CCAP).

Un certificat d’évaluation carbone ECS ou équivalent sera attendu pour les modules photovoltaïques.

🖉……………………………………………..